

Maitre d'ouvrage

CHAUCONIN NEUFMONTIERS
Mairie - 1 rue Pierre CHARON - 77124



Opération

Réfection de la toiture
Groupe scolaire MARIANNE
77124 CHAUCONIN NEUFMONTIERS

Dossier n°

233

C.C.T.P.

Cahier des clauses techniques particulières

14-décembre-2017

PRO - DCE

A D R E S S E P O S T A L E

B & N

BP 33 - 77102 MEAUX CEDEX

Architectes - Paysagistes - Urbanistes
Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.)
Démarche Qualité ISO9001 - Coordonnateurs
Sécurité Protection Santé - Qualité Amiante
SELARL D'ARCHITECTURE Olivier NEYRAUD
57 avenue Henri Dunant
BP 33 - 77102 MEAUX CEDEX
Tél : 01.60.09.02.40 / Fax : 01.64.33.74.80
TVA : FR 73.9500047960054
SIRET : 950 004 796 00054 - APE : 7111Z
adresse e-mail : infos@bn-architectes.com

INTERVENANTS

Intervenants	Adresse	Tél
Chargé d'opération		Mail
Maîtrise d'Ouvrage		
Commune de CHAUCONIN NEUFMONTIERS		01 64 33 11 18
M. BACHMANN - Le Maire	Mairie, 1 rue Pierre Charon - 77124 - CHAUCONIN NEUFMONTIERS	
M. BRAULT - Service Cadre de Vie		chauconin-neufmontiers@wanadoo.fr
Maîtrise d'Oeuvre		
B&N - Architectes-Paysagistes-Urbanistes		01 60 09 02 40
Olivier NEYRAUD	57 avenue Henri DUNANT - BP 33 - 77102 - MEAUX cedex	infos@bn-architectes.com

00 - PREAMBULE

SOMMAIRE DU PREAMBULE

- 00.01 PROGRAMME
- 00.02 ADRESSE DU CHANTIER
- 00.03 COMPOSITION DU PROGRAMME
- 00.04 REPARTITIONS DES LOTS
- 00.05 SECURITE
- 00.06 INTERVENTION
- 00.07 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES
- 00.08 ETUDES TECHNIQUES
- 00.09 CONTROLES
- 00.10 GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER
- 00.11 NETTOYAGE
- 00.12 PRESENTATION DES OFFRES
- 00.13 VARIANTES ET OPTIONS
- 00.14 CERTIFICATION
- 00.15 CONNAISSANCE DU CCTP
- 00.16 MARCHES
- 00.17 CLOTURE DE CHANTIER
- 00.18 ORDONNANCEMENT DE CHANTIER
- 00.19 COMPTE RENDUS DE CHANTIER
- 00.20 PROTECTIONS COMMUNES
- 00.21 PLAN DE CIRCULATION - STATIONNEMENTS

00.01 PROGRAMME

Les travaux ont pour objet :
la réfection de terrasse au groupe scolaire MARIANNE

00.02 ADRESSE DU CHANTIER

Groupe scolaire MARIANNE
77124 CHAUCONIN NEUFMONTIERS

00.03 COMPOSITION DU PROGRAMME

Toiture terrasse en rénovation **1 tranche ferme et 2 options**

00.04 REPARTITIONS DES LOTS

		INTERVENANTS
LOT	00	PREAMBULE
LOT	01	ETANCHEITE

00.05 SECURITE

Pour la réalisation de l'ensemble des travaux et ouvrages rattachés à ce bâtiment, il y aura lieu d'appliquer sans restriction toutes les dispositions prévues par les Services de Sécurité.
les services de sécurité incendie et secours
et tous les services concernés par le projet

Les entreprises devront se sensibiliser aux textes réglementaires tant de sécurité que d'hygiène protégeant ce type d'établissement car leur responsabilité sera engagée dans la même proportion que celle du Maître d'oeuvre dans le cas de non respect des dits

00.06 INTERVENTION

Intervention sur le chantier dans son état actuel.

Mise au point des interventions en accord avec les intervenants concernés

plans d'installations de chantier

délais d'immobilisation des zones occupées

circuits d'accès et d'approvisionnements

protection des ouvrages environnants conservés

clôtures de chantier si nécessaire

nettoyage - propreté des abords - évacuations - etc ..

00.07 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES

Réalisation des travaux conformément à l'ensemble des pièces constituant le marché

La prestation fournie par chaque corps d'état devra comprendre l'intégralité des ouvrages

nécessaires à la terminaison complète du programme

La description tous corps d'état qui est faite n'est pas limitative :

les entreprises ne pourront pas se prévaloir d'une omission ou d'un contresens

dans le cours de la description étant entendu que celle-ci ont l'obligation de prévoir

une prestation complète et de rectifier les spécifications en conséquence

Chaque corps d'état est réputé connaître l'ensemble des prestations prévues dans les

autres lots, ceci afin d'éviter toute omission dans les ouvrages à réaliser par ses soins.

Tous les ouvrages dit " Non traditionnels " devront justifier des avis techniques

réglementaires délivrés par le CSTB ou bien d'une police d'assurance complémentaire

aux termes de la réglementation en vigueur.

En aucun cas, ne sera toléré la mise en oeuvre d'ouvrages ou matériaux ne justifiant pas

des garanties réglementaires, faute de quoi l'entreprise en assurera l'entière responsabilité

Les travaux seront réalisés conformément aux normes et règlements en vigueur et devront

répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels

existants à la date de remise des offres, notamment :

règlement sanitaire duquel relève la commune ou sont implantés les travaux

fascicules techniques du cahier des clauses techniques générales (CCTG)

documents techniques unifiés (DTU) publiés par le CSTB ainsi que leurs annexes

cahier des clauses spéciales (CCS)

cahier des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels

normes NF - homologuées - enregistrées - expérimentales

recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et

marchés de bâtiment REEF

fascicules techniques du cahier des clauses techniques générales CCTG

solutions types du CSTB pour l'application de la réglementation en matière d'isolation

thermique de ventilation et d'acoustique

tous textes légaux relatifs à la sauvegarde et à la protection de l'environnement

règlements de ville et police relatifs à la circulation et à la sécurité aux abords des chantiers

respect de la démarche environnementale

etc

00.08 ETUDES TECHNIQUES

Chaque entreprise est considérée experte en sa spécialité et à la charge de faire établir par un bureau d'études qualifié toutes les études techniques nécessaires au calcul et à la réalisation de ses travaux

Le Maître d'œuvre pourra demander, pour examen, que lui soient fournis les plans de détail des différents ouvrages, les notes de calcul justificatives, ainsi que tous documents
Les entreprises ayant à leur charge les vérifications nécessaires et une réalisation conforme aux Normes et Règlements en vigueur

00.09 CONTROLES

A la charge des entreprises de fournir
à l'architecte
tous documents et moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

contrôle et prise en charge à différents niveaux des matériaux et produits par l'entrepreneur

au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, s'assurer que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.

au niveau du stockage, s'assurer que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement protégés et stockés

au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, vérifier que la réalisation est faite conformément aux DTU ou règles de l'art.

au niveau des essais, réaliser les vérifications ou essais imposés par les DTU et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites

fourniture des PV d'essais attestant de la qualité des matériaux et des ouvrages réalisés

00.10 GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER

Charge à chaque entreprise d'évacuer les gravois et déchets de chantier provenant des travaux qui lui sont confiés

Charge à chaque entreprise de nettoyer les locaux et aires d'évolution lui incombant après exécution de ses ouvrages

00.11 NETTOYAGE

Nettoyage en cours de chantier :
à la charge de chaque corps d'état

00.12 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront obligatoirement présentées sous forme de bordereaux quantitatifs estimatifs

00.13 VARIANTES ET OPTIONS

Les entreprises soumissionnaires des différents corps d'état seront tenues de répondre, le cas échéant aux variantes ou options demandées définies au dossier de consultation
Dans tous les cas, la réponse sur la solutions de base est obligatoire ainsi que la variante ou option quand elle est précisée OBLIGATOIRE

00.14 CERTIFICATION

Tous les matériaux - matériels - appareillages - etc..mis en oeuvre auront fait l'objet d'une certification appropriée à leurs natures

00.15 CONNAISSANCE DU CCTP

Le CCTP est contractuel et les indications qui s'y trouvent ne sont pas limitatives

00.16 MARCHES

Il est rappelé que le marché à prix global et forfaitaire est celui ou les prestations demandées à l'entrepreneur sont déterminées et ou le prix est fixé dès la signature du marché

Il est donc bien spécifié que le prix souscrit par l'entrepreneur sur sa soumission ou son acte d'engagement correspond à une opération livrée en parfait et complet état de finition

Ne seront donc pas considérés comme travaux supplémentaires et de ce fait ne pourront donner lieu à ordre de service ou à supplément, tous les travaux et fournitures nécessaires à l'entier et parfait achèvement de l'opération dans le cadre des plans et du CCTP souscrits en parfaite connaissance de cause

Aucun entrepreneur ne pourra donc réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que les indications mentionnées sur les plans et le CCTP pourraient présenter d'incomplet et de divergent, ou sur des omissions ou contradictions évidentes qui pourrait se révéler

00.17 CLOTURE DE CHANTIER

A la charge du lot 01 si jugé nécessaire pendant l'installation par le Maître d'ouvrage et l'architecte

Utilisation d'une clôture ajourée

Ossature nécessaire

Pose, dépose et enlèvement et tous déplacements éventuels à la demande

Entretien de cette clôture, en particulier stabilité, pendant toute la durée du chantier

00.18 ORDONNANCEMENT DE CHANTIER

A la charge du lot 01

Il assure à ce titre tous les travaux de sa spécialité ainsi que toutes les avances de fonds en vue de l'exécution d'ouvrages par des spécialistes, nécessaires à l'organisation collective du chantier conformément à la réglementation en vigueur et aux pièces du marché Il est chargé de la coordination de la mise en oeuvre de la sécurité sur le chantier

00.19 COMPTE RENDUS DE CHANTIER

Etablis par le Maitre d'oeuvre suite à chacun des rendez-vous de chantier hebdomadaires et transmis à chaque entreprise par télécopie dans les 48 heures

Compte tenu du caractère hebdomadaire de la transmission des comptes rendus, l'absence de contestation immédiat de sa réception par l'entreprise passé ce délais vaudra reconnaissance tacite de réception

Les observations consignées dans ces compte-rendus sont réputées connues de toutes les entreprises et opposables à tout différend si celles-ci ne sont pas réfutées dans les huit jours suivant l'établissement du compte rendu.

L'entreprise doit réaliser les travaux suivant les dates spécifiées sur le dit compte rendu et ne pas attendre le prochain rendez vous

00.20 PROTECTIONS COMMUNES

Mise en place des protections communes réglementaires

Maintien en place et en bon état des ces ensembles pendant toute la durée nécessaire

Pour toutes déposes ou modifications souhaitées les entreprises de second oeuvre en feront la demande au lot responsable

Principe

LOT	01	ETANCHEITE
		tour d'accès piéton
		protections communes des vides et des trémies

00.21 PLAN DE CIRCULATION - STATIONNEMENTS

Un plan de circulation existe sur la commune de CHAUCONIN NEUFMONTIERS

Toutes les entreprises dont les interventions nécessitent l'utilisation de camions devront le respecter
livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.

01 - ETANCHEITE

SOMMAIRE

A.01 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES
A.02 REGLES D'EXECUTION
A.03 ZONE CLIMATIQUE
A.04 CERTIFICATION
A.05 CONSISTANCE DES TRAVAUX
A.06 PARTICULARITE DU PROJET
A.07 PROTECTIONS COMMUNES

B.01 TRAVAUX PREPARATOIRES
B.02 TRAVAUX DE REFECTION
B.03 EAUX PLUVIALES
B.04 SORTIE DE VENTILATION ET DIVERS
B.05 CASQUETTE BETON

TITRE A - GENERALITES

A.01 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES

L'entreprise aura à sa charge :

La reconnaissance des lieux
La prise des dits dans l'état actuel

Fourniture d'échantillon à la demande
Manutentions, montage des matériaux à pied d'oeuvre
Protection des personnes et locaux

Epreuves d'étanchéité à l'eau avant livraison

Nettoyage , enlèvement des surplus et déchets en fin de travaux
Bâchage si nécessaire
Echafaudage nécessaire
Protections sécuritaires de réalisation
Protections individuelles
Pose, réglage et fixation de tous les ouvrages

Fourniture de tous documents nécessaires à l'architecte

A.02 REGLES D'EXECUTION

DTU	40.5	P 36-201	travaux d'évacuation des eaux pluviales
DTU		P 06.001	base de calcul des constructions - charges d'exploitation batiments
DTU		P 06.002	règle vent NV 65
DTU		P 06.006	règle N 84 modifiées 95 - Action de la neige sur les constructions
DTU	60.11		règles de calcul des gouttières et tuyaux de descentes
DTU	43.5	P 84.208	étanchéité terrasse

Avis techniques

GS	n°5	toitures, couvertures, étanchéités
----	-----	------------------------------------

A.03 ZONE CLIMATIQUE

Dans son étude le présent prendra en compte la zone d'application du chantier
Vent et neige
Région I - II - III
Protégé - normal - exposé
ainsi que l'altitude NGF

A.04 CERTIFICATION

Tous les matériaux - matériels - appareillages - etc..mis en oeuvre auront fait l'objet d'une certification appropriée à leurs natures

A.05 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent

les présentations d'échantillons
la réalisation des plans techniques
les protections pendant les travaux
les déposes - déplacements - reposes nécessaires
les réglages nécessaires
la fourniture et pose des ensembles de toute nature
la finition parfaite des ouvrages

A.06 PARTICULARITE DU PROJET**MATERIAUX**

Support étanchéité
dalle béton
Isolant
panneaux de mousse polyuréthane
Etanchéité
bicouche
Zinc laminé naturel de 65/100 minimum ou prépatiné suivant emplacement
adapté à la zinguerie

A.07 PROTECTIONS COMMUNES

Mise en place des protections communes réglementaires
Maintien en place et en bon état des ces ensembles pendant toute la durée nécessaire
Pour toutes déposes ou modifications souhaitées les entreprises de second oeuvre
en feront la demande au lot responsable

Principe

LOT	01	ETANCHEITE
------------	-----------	-------------------

échafaudage propre à ses travaux
protections communes des vides et trémies

TITRE B - OUVRAGES

B.01 TRAVAUX PREPARATOIRES

Enlèvement de la protection lourdes (gravillons)

Dépose de l'étanchéité et de l'isolant existant

Dépose des relevés d'étanchéité existants

Dépose des ouvrages en plomb existants tels que : EEP, VH, Crosses

Dépose des bandes de rives

Dépose du joint de dilataton

Dépose des couvertines existantes

Dépose des solins existants

Les gravats après dépose tels que les gravillons, isolation et l'étanchéité seront évacués vers une
décharge publique

Localisation

A terrasse en tranche ferme suivant repérage sur plan

option 1 terrasse en option suivant repérage sur plan

option 2 terrasse en option suivant repérage sur plan

B.02 TRAVAUX DE REFECTION

Support dalle béton

Pose d'un pare vapeur

EIF

+ Elastomère 25 soudé

Isolation thermique adaptée au procédé et sous avis technique

Panneaux de mousse de polyuréthane kraft type "Eurothane BR BIO" épaisseur 100 mm (R=4,50)

Réaction au feu A2S1 do

Fixation adaptée au support

Se conformer aux prescriptions de la norme NF P 84-206

surface courante isolée

relevé isolé

tête d'acrotère isolée

Étanchéité

Bicouche : (titulaire d'un ATEC)

De chez SOPREMA ou équivalent

VV100

+ Elastomère 25 soudable

+ Elastomère 25-180 antipoinçonnant

Relevés

EIF

+ Equerre de renfort dév 0,25

+ chape 50 TV aluminium 8/100 ème développé 300 mm

Dilatation

à traiter suivant DTU et respect des prescriptions du fabricant

Couvertine

sur toutes les rives des ouvrages en terrasse y compris toutes liaisons avec les existants attenants

en aluminium laqué de 400 mm

modèle symétrique et assymétrique suivant emplacement

façon de pente

fixations adaptées

développé suivant ouvrage à habiller

teinte au choix de l'architecte

Localisation

A terrasse en tranche ferme suivant repérage sur plan

option 1 terrasse en option suivant repérage sur plan

option 2 terrasse en option suivant repérage sur plan

B.03 EAUX PLUVIALES

Travaux de vérification, de remise en état et changement si nécessaire

Nettoyage des descentes EP

Nettoyage et remise en état en pieds de descente à l'aide de matériel adapté

Nettoyage des entrées d'eaux pluviales, enlèvement éventuel de mousses, herbes ou autres végétation

Nettoyage des trop-pleins, enlèvement dito ci-dessus

Localisation

A terrasse en tranche ferme suivant repérage sur plan

option 1 terrasse en option suivant repérage sur plan

option 2 terrasse en option suivant repérage sur plan

B.04 SORTIE DE VENTILATION ET DIVERS

Repose des sorties et divers
Etanchéité
Tous raccords

Localisation

A terrasse en tranche ferme suivant repérage sur plan

option 1 terrasse en option suivant repérage sur plan

option 2 terrasse en option suivant repérage sur plan

B.05 CASQUETTE BETON

Délardage de l'édicule
Etanchéité
 Bicouche : (titulaire d'un ATEC)
 De chez SOPREMA ou équivalent
 Elastomère 25-70
+ Elastomère 25 ardoisé autoprotégé

Relevés

 EIF
+ Equerre de renfort dév 0,25
+ chape 50 TV aluminium 8/100 ème développé 300 mm
 Bande de rive en acier prélaqué de 25 avec développé 180 mm
+ pontage (EIF + équerre de renfort développé 0,25)

Localisation

A terrasse en tranche ferme suivant repérage sur plan

option 1 terrasse en option suivant repérage sur plan

option 2 terrasse en option suivant repérage sur plan

CHAUCONIN NEUFMONTIERS

Réfection de toiture terrasse Groupe scolaire MARIANNE

Dossier 233

B&N Architectes-Paysagistes-Urbanistes**CDPGF - ETANCHEITE - TRANCHE FERME**

ENTREPRISE :			Tél :			
INTERLOCUTEUR :			Mail :			
Code CCTP	Désignation des ouvrages		U	Quantité	PU	Total HT
TITRE A - PREPARATION - INSTALLATION - ETUDES - DIVERS			ens	1,00		
B.01	TRAVAUX PREPARATOIRES	dépose et enlèvement	ens	1,00		
B.02	TRAVAUX DE REFECTION	pare vapeur	m2			
		isolation	m2			
		étanchéité courante	m2			
		relevés	m2			
		dilatation	ml			
		couvertine	ml			
B.03	EAUX PLUVIALES		ens	1,00		
B.04	SORTIE DE VENTILATION ET DIVERS		ens	1,00		
B.05	CASQUETTE BETON	débardage	m2			
		étanchéité	m2			
		relevés	m2			
					TOTAL HT	
					TVA 20%	
					TOTAL TTC	

Option 1

TITRE A - PREPARATION - INSTALLATION - ETUDES - DIVERS			ens	1,00		
B.01	TRAVAUX PREPARATOIRES	dépose et enlèvement	ens	1,00		
B.02	TRAVAUX DE REFECTION	pare vapeur	m2			
		isolation	m2			
		étanchéité courante	m2			
		relevés	m2			
		dilatation	ml			
		couvertine	ml			
B.03	EAUX PLUVIALES		ens	1,00		
B.04	SORTIE DE VENTILATION ET DIVERS		ens	1,00		
B.05	CASQUETTE BETON	débardage	m2			
		étanchéité	m2			
		relevés	m2			
					TOTAL HT	
					TVA 20%	
					TOTAL TTC	

Option 2

TITRE A - PREPARATION - INSTALLATION - ETUDES - DIVERS		ens	1,00		
B.01	TRAVAUX PREPARATOIRES	dépose et enlèvement	ens	1,00	
B.02	TRAVAUX DE REFECTION	pare vapeur	m2		
		isolation	m2		
		étanchéité courante	m2		
		relevés	m2		
		dilatation	ml		
		couvertine	ml		
B.03	EAUX PLUVIALES		ens	1,00	
B.04	SORTIE DE VENTILATION ET DIVERS		ens	1,00	
B.05	CASQUETTE BETON	délardage	m2		
		étanchéité	m2		
		relevés	m2		
				TOTAL HT	
				TVA 20%	
				TOTAL TTC	